

PROCES VERBAL DU JURY D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE CAPORAL DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL - SESSION 2021

Le 28 Mai 2021 13h30 s'est réuni au Service d'Incendie et de Secours de la Marne, situé route de Montmirail à Fagnières, le jury de l'examen professionnel donnant accès au grade de caporal de sapeur-pompier professionnel afin de procéder à la validation du barème de notation.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Dominique BARONI <i>Maire de Bar sur Seine</i>	Membre
Madame Dominique DETERM, <i>Membre du Conseil d'Administration du SDIS de la Marne</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Nordine ABDELLALI, <i>Adjudant et représentant de la CAP C au SDIS de la Marne</i>	Membre
Monsieur Jonathan MICHEL, <i>Sergent et représentant de la CAP C au SDIS de la Marne</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Nadège SMOUTS, <i>capitaine au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube</i>	Présidente
Madame Nathalie GRISON, <i>Assistante de direction auprès de la Direction de la Formation des Sapeurs-pompiers professionnels du CNFPT, représentante du Centre de Gestion de la Marne</i>	Membre

I. INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les Procès-verbaux de déroulement de l'épreuve orale n'indiquent aucun incident.

II. RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun non-respect du règlement n'a été constaté pendant l'épreuve orale.

III. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 25 au 28 Mai 2021 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne à Fagnières.

IV. RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice de l'examen.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admissibilité à 11/20.

Le jury a souverainement déclaré 103 candidats admis.

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARNE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE CAPORAL DE
SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL
CANDIDAT ADMIS

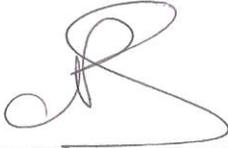
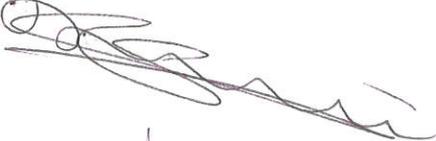
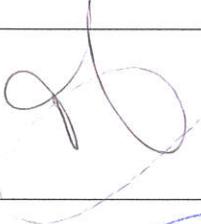
Monsieur ADAM Léo
Monsieur AIOUN Quentin
Monsieur ALBERO Gilles
Monsieur AMMELOOT Maxime
Monsieur ARNOU-TOUSSAINT Rémi
Madame AUBRY Morgane
Monsieur AUDEBERT Tommy
Monsieur BAYLAC Jeremy
Monsieur BEATO Christophe
Madame BECQUET Coraline
Monsieur BELLENGER Sébastien
Monsieur BESNIER Daniel
Madame BIGORGNE Pauline
Monsieur BOUCHER Julien
Monsieur BOURGAUX Damien
Monsieur BURKHARDT Eric
Monsieur CAFFENNE Thibaut
Monsieur CANIEL Brice
Monsieur CARCY Tristan
Madame CARLE Alexandra
Monsieur CAYER Jordan
Monsieur CELIN Erwan
Monsieur CHARBONNEL Nolan
Monsieur CLARENQ Loris
Monsieur COLLEONI Geoffrey
Madame CORRE Emeline
Monsieur DA COSTA Alexis
Monsieur DE LA TORRE Jean-Baptiste
Monsieur DELARUE Stéphane
Monsieur DHAINAUT Myron
Monsieur DIBOUSSI DJONGO Maxime Romain
Monsieur DUBOIS Kevin
Monsieur DUMONT Victor
Monsieur DURAND Kevin
Monsieur DUVAL Romain
Monsieur FARDEL Matthias
Monsieur FERNANDEZ Fabien
Monsieur FINANCE Alexis
Madame FOUGÈRES Matthias
Monsieur FRANCHEQUIN Régis
Monsieur GILLE Kévin
Madame GIRAUDON Adriane
Monsieur GOSENDE Adrien

Monsieur GOSSELIN Jimmy
Monsieur GRANDMAIRE Valentin
Monsieur GRUMETZ Antonin
Monsieur GUEDEZ Vincent
Monsieur GUERARD Benjamin
Monsieur GUICHARD Thomas
Monsieur GUNDALL Valentin
Monsieur GUTH Nicolas
Monsieur HAEZEBROUCK Anthony
Monsieur HELIOT Gauthier
Monsieur HENRY Tristan
Monsieur ISEL François
Monsieur JOLY Jacky
Monsieur KERVIZIC Mike
Monsieur KIRCHER Maxim
Monsieur LAFFILAY Florent
Monsieur LAGNEAU Nicolas
Monsieur LECOINTRE Dylan
Monsieur LINTOT Renaud
Madame LOGER Nancy
Monsieur LUKOWITZ Aymeric
Monsieur MAIRE Emilien
Monsieur MALHERBE Cyril
Monsieur MASCOT Florian
Monsieur MASSARIN Loic
Monsieur MENON Alexis
Monsieur MIOSSEC Vincent
Monsieur MOLLET Médéric
Monsieur MONCHAUX Morgan
Monsieur MOREAU Mathieu
Monsieur MUSTIERE Jérémy
Monsieur OUYOUB Abdelkarim
Monsieur PATARD Robin
Monsieur PEDUSSEL Jeanpascal
Monsieur PEREIRA MARQUES Maxime
Monsieur PIEMONT Cyrille
Monsieur POUSTIER Stéphane
Monsieur PRIEUR Maximilien
Monsieur RATA Benjamin
Monsieur RENARD Mériel
Monsieur REZINE Chakibe
Monsieur ROBERT Florian
Monsieur ROINARD Steve
Monsieur ROMAIN ANDRIEU Romain
Monsieur ROTH Valentin
Monsieur ROUSSEL Guillaume
Monsieur RYCKENBUSCH Quentin
Monsieur SALEM Fabien
Monsieur SANAPO Anthony
Monsieur SELLIER Mathieu

Madame SOUCHON Magaly
Monsieur THOLLET Aurelien
Monsieur TOUCHARD Alexis
Monsieur TOUSSAINT Matthieu
Monsieur TRIUX Sebastien
Monsieur TROTOUX David
Monsieur VANTOURS Frédéric
Monsieur VILLIERS Baptiste
Monsieur WALL Charles
Monsieur ZEGGANE Marc

Fin de liste
Cette liste comporte 103 candidats

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Madame Nadège SMOUTS, Présidente du Jury	
Monsieur Dominique BARONI,	
Madame Dominique DETERM,	
Monsieur Nordine ABDELLALI	
Monsieur Jonathan MICHEL,	
Madame Nathalie GRISON,	